

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
2-3 décembre 2024

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

Présidence :	Philippe Savoy
Conseil général :	48 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusés :	Gilles Barras et Stiobban Godel
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 14 novembre 2024 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2024 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 25, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024
2. Budget 2025 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 2.1 *Budget du compte de résultats*
 - 2.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*
 - 2.2.1 *Achat de verticalisateurs*
 - 2.2.2 *Achat d'élévateurs*
 - 2.2.3 *Achat de chaises pour la salle polyvalente, les unités et le foyer de jour*
 - 2.2.4 *Achat de fauteuils relax pour les unités et le foyer de jour*
 - 2.2.5 *Solution informatique OPALE, interface Therfore et refonte salaires*
3. Plan financier 2025-2029 de la Commune de Gibloux – information
4. Budget 2025 de la Commune de Gibloux
 - 4.1 *Budget du compte de résultats*
 - 4.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*
 - 4.2.1 *Rossens – aménagement des accès au site du Château d'Illens*

- 4.2.2 *Corpataux – travaux de sécurisation, modernisation et réfection du bâtiment de La Tuffière, crédit complémentaire*
- 4.2.3 *Modernisation des éclairages des terrains de sport*
- 4.2.4 *Achats de véhicules édilitaires*
- 4.2.5 *Rueyres-st-Laurent – remplacement de conduite d'eau et réfection de canalisation d'eaux claires à la Route de Villarlod, secteur du haut*
- 4.2.6 *Etude de concept d'amélioration des déchetteries et services*
- 4.2.7 *Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz – travaux de revitalisation des ruisseaux de Pra-Gady et de la Longivue de Prouvin, crédit complémentaire*
- 4.2.8 *Réfection des chemins de dessertes forestières*
- 4.3 *Budget des investissements – octroi de délégations de compétence pour l'acquisition d'immeubles*
 - 4.3.1 *Demande d'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir l'immeuble sis Route de Fribourg 9 à Farvagny-le-Grand*
 - 4.3.2 *Demande d'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir une surface ZIG d'environ 1'180 m2 détachée de l'article RF 62 à Corpataux*
- 5. *Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value*
- 6. *Postulat de Sophie Tritten – chantier école de Rossens*
- 7. *Informations et communications du Conseil communal*
- 8. *Informations et communications du Bureau*
- 9. *Divers*

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 ?

Avec 47 oui et 1 abstention le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé.

2. **Budget 2025 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)**

2.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par Diana Carbonnier

« Je tiens à relever ici l'excellent travail de la direction et de sa comptable pour l'élaboration de ces documents ainsi que les explications jointes qui sont bien détaillées.

S'agissant des salaires du personnel tant des soins que de l'exploitation du HMG, il est tenu compte des paliers annuels. Aucune indexation n'a été prévue et ce, compte tenu des décisions tant du Conseil communal que du Conseil d'Etat.

Secteur des Soins, compte 4120

Pour rappel ces chiffres proviennent du budget des soins et de l'accompagnement réalisé et remis au Service de la prévoyance sociale. Il se base sur les niveaux de dépendance (RAI) à fin août 2024. Ainsi, la dotation et les charges salariales liées varient en fonction du niveau de dépendance des résidents. Il s'agit d'une base en milieu d'année 2024 pour 2025 qui sera corrigée par le biais du correctif des comptes 2024.

Selon la loi, le matériel d'incontinence – liste B LIMA est désormais à la charge entière des résidents via leur assurance maladie.

Une partie des gants de protection – liste A LIMA (0.80 octroyés) est prise en compte dans ce montant qui n'est pas suffisant.

Secteur Cuisine – Cafétéria, compte 4123

Selon les normes légales, je rappelle que le salaire de l'infirmier-chef est attribué à l'Exploitation à raison de 70%.

On constate que les prix des denrées alimentaires continuent d'augmenter de manière importante mais je rappelle que le Comité a décidé de choisir des denrées de qualité provenant principalement du commerce local.

Secteur Intendance et maintenance, compte 4125

Cette différence est due au départ de l'intendant et à une nouvelle organisation dans la répartition des tâches.

HMG – Intendance et maintenance, compte 4215

Comme relevé le SPS a augmenté son financement pour la formation ce qui explique cette différence sachant toutefois que la formation continue pour le personnel reste bien sûr d'actualité et suivie.

Secteur Administratif, compte 4127

Ce différentiel correspond à l'utilisation du site du HMG et des réseaux sociaux et au personnel provenant du pool des EMS (stagiaires), de ce fait, ils n'ont plus recours aux services des agences de placement. Le tarif de l'énergie a également baissé.

Enfin, je relève un excédent de charges à prélever sur le capital de CHF 115'577.72.

Malgré les efforts d'économie effectués, ce déficit s'explique notamment par les paliers annuels octroyés à l'ensemble du personnel du HMG comme de la continue augmentation des coûts des produits alimentaires. De plus on constate que le prix de pension actuel est insuffisant même si, selon la récente décision du Grand Conseil il évoluera dès 2026.

La situation devient critique par rapport au nombre de résidents et le Comité avec la direction ont décidé de faire une étude de faisabilité pour un projet d'agrandissement. En effet, avec une centaine de résidents le HMG pourrait mieux assumer ses charges. »

Rapport de la commission financière :

Pascal Kräyenbühl, président

« Le budget du Home présente un déficit de CHF 115'577.72. La perte est liée notamment au fait que le prix de pension n'est pas augmenté et ne le sera qu'en 2026. Pour le reste des charges, le salaire du personnel n'est pas indexé, seuls les paliers sont octroyés. La part de l'IPTV qui n'est pas prise en charge par la CODEMS est amortie à raison de 25% par an, sur quatre ans donc. Avec ces remarques, la commission financière préavise favorablement le budget 2025 du HMG. »

Discussion générale :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget du compte de résultats présentant un excédent de charge de CHF 115'577.72 ?

Le budget du compte de résultats tel que présenté est accepté à l'unanimité.

2.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

Présentation du dossier par Diana Carbonnier

Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de CHF 5'000.- sont prévus au budget des investissements.

S'ils sont refusés par la CODEMS, uniquement les investissements relatifs à la refonte salaire pour un montant de CHF 5'200.- ainsi que les achats des verticalisateurs et des élévateurs seront effectués.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kräyenbühl, président

« Le Home soumet cinq investissements pour un montant total de CHF 150'200.-. A signaler que pour les verticalisateurs et pour le système OPALE de refonte des salaires, si la CODEMS n'entre pas en matière, les investissements se feront tout de même. Pour les autres investissements, ils seront reportés en l'absence de soutien de la CODEMS.

Avec ces remarques, la commission financière préavise favorablement point par point et dans sa globalité le budget des investissements 2025 du home. »

2.2.1 Achat de verticalisateurs

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 19'500.- pour l'achat de verticalisateurs ?

Avec 47 oui et 1 non, le crédit d'engagement de CHF 19'500.- est accepté.

2.2.2 Achat d'élévateurs

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 21'500.- pour l'achat d'élévateurs ?

Le crédit d'engagement de CHF 21'500.- est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Achat de chaises pour la salle polyvalente, les unités et le foyer de jour

Discussion :

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Il s'étonne du montant de CHF 45'000.- pour l'achat de 70 chaises, soit CHF 642.- la chaise. Un montant de CHF 300.- par chaise devrait largement suffire.

Diana Carbonnier

Dans ces établissements, on a affaire à des personnes fragilisées qui ont besoin d'un certain confort. Par exemple, une chaise de bureau offrant une bonne ergonomie coûte bien plus de CHF 700.-. Les chaises actuelles ont trente ans et étaient déjà de bonne qualité à l'époque. Nos aînés ont le droit de disposer de chaises confortables et sécurisantes.

Cédric Dubuis

Après avoir effectué quelques recherches, il y a d'excellentes chaises pour prendre les repas à des prix plus abordables.

Laurent Eltschinger, directeur du HMG

CHF 700.- par chaise peut sembler très cher. Cependant, il ne s'agit pas de chaises de repas, mais de grandes chaises avec accoudoirs en bois massif, ainsi que des assises et dossiers rembourrés. Les résidents du foyer de jour y passent toute la journée, du matin au soir. Il existe d'autres chaises pour les repas.

Une demande d'offre a été effectuée pour le budget à présenter ce soir. Si ce dernier est accepté, des offres comparatives seront sollicitées pour se diriger vers la CODEMS. Le montant présenté ce soir est un prix brut qui pourra être négocié afin de parvenir à CHF 500.- par chaise.

Les chaises actuelles datent de la création du Home. Elles sont déjà en bois massif et restent solides.

Cédric Dubuis reste persuadé que CHF 45'000.- pour 70 chaises est un montant trop élevé.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'achat de chaises pour la salle polyvalente, les unités et le foyer de jour ?

Avec 41 oui, 3 non et 4 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 45'000.- est accepté.

2.2.4 Achat de fauteuils relax pour les unités et le foyer de jour

Discussion :

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Compte tenu d'un excédent de charge de CHF 115'000.-, il est proposé de répartir ces investissements sur deux ans. Il encourage ceux qui sont d'accord avec lui à diviser ce montant entre 2025 et 2026.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 28'000.- pour l'achat de fauteuils relax pour les unités et le foyer de jour ?

Avec 42 oui, 3 non et 3 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 28'000.- est accepté à l'unanimité.

2.2.5 Solution informatique OPALE, interface Therfore et refonte salaires

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 41'400.- pour la solution informatique OPALE, interface Therfore et refonte salaires ?

Avec 47 oui et 1 non, le crédit d'engagement de CHF 41'400.- est accepté.

Vote global sur la totalité des investissements :

Acceptez-vous la totalité du budget des investissements tels que présentés ?

Avec 46 oui, 1 non et 1 abstention, la totalité du budget des investissements telle que présentée est acceptée.

3. Plan financier 2025-2029 de la commune de Gibloux – information

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

L'histoire du monde n'est décidément pas un long fleuve tranquille. Les conflits armés sont de plus en plus nombreux, les catastrophes naturelles se multiplient, l'économie mondiale doit se chercher un nouveau souffle, et les échanges commerciaux doivent explorer de nouvelles voies. Malgré cette ambiance de tensions géopolitiques et économiques, Gibloux se porte bien. Son économie et sa démographie continuent de progresser.

C'est dans ce contexte que le Conseil communal a dessiné un avenir possible de la situation financière et élaboré le budget de l'année 2025. Il s'agit d'un travail d'équipe qui consiste à évaluer l'évolution des charges et des revenus de près de deux milles comptes. Toute l'administration est remerciée pour son engagement au service de cette importante étape dans la gestion des affaires communales.

Au moment de soumettre le plan financier et le budget pour l'année à venir, le responsable des finances se montre confiant et confirme que les ressources financières de la commune sont suffisantes pour financer l'important programme d'investissements prévu pour les cinq prochaines années. Il est confiant que le déficit affiché pour le budget 2025 pourra être résorbé grâce aux bonnes surprises de l'exercice 2025.

Le message reçu par les membres du Conseil général détaille les contours de la planification financière 2025-2029 ainsi que le budget 2025.

Quelques chiffres clés sont présentés afin de dresser le tableau de la situation marquée par une forte progression :

- plus d'habitants pour Gibloux : près de 8'300 à fin 2024, soit 170 habitants de plus par rapport à fin 2023 ;
- plus de charges : 1,5 million de plus par rapport au budget 2024, soit 4,3 millions de plus par rapport aux comptes 2023 ;
- plus de personnel : 76 EPT à fin 2025, soit une augmentation de 2,8 EPT pour 2025, aucune indexation des salaires pour 2025 ;
- plus de recettes fiscales : 1,6 million de plus par rapport au budget 2024, une estimation solide, voire optimiste, incluant le renoncement à une nouvelle baisse de la fiscalité ;
- plus d'investissements : 55,6 millions sur les cinq ans de la planification ;
- plus de dettes bancaires à l'issue des cinq ans de la planification : une augmentation de 33 millions, portant le total de dettes projetées à 47 millions à fin 2029.

En revanche, on note :

- moins de taxes : CHF 100'000.- en moins pour 2025 ;
- moins de déficit : l'excédent de charges du budget du compte de résultats est de CHF 922'000.-, soit 2,1% des revenus nets, un montant inférieur à celui du budget 2024, qui affichait un excédent de charges de 1,44 million.

Il s'agit d'un programme d'investissement stabilisé, avec 12,6 millions pour 2025, soit un montant comparable à celui du budget 2024 révisé qui affiche 12,5 millions.

Grâce à une évaluation optimiste de l'évolution des recettes fiscales et à deux écritures de correction qui permettent de rendre plus réaliste les estimations, les comptes de résultats sont équilibrés pour les cinq prochaines années.

Tous les détails concernant le plan financier se trouvent aux pages 3 à 31 du message. Ce plan est mis à jour chaque année ce qui permet de relativiser les risques d'une évaluation erronée des paramètres financiers et d'ajuster les prévisions en cas d'évolutions particulières de la conjoncture.

Les pages 8 et 9 présentent les indicateurs financiers évalués lors du bouclage des comptes 2023. Ils montrent clairement la bonne santé des finances communales. Tous les indicateurs sont bons, à l'exception de la proportion des investissements et du taux d'autofinancement. Ces deux indicateurs signalent qu'il faudrait investir davantage, tout en limitant le recours à l'emprunt.

Les pages 10 à 24 présentent le plan financier des investissements découpé en trois volets. Il est destiné :

- au développement et à la mise à niveau progressive des infrastructures du patrimoine administratif ;
- à des opérations financières relatives aux immeubles du patrimoine financier ;
- à une liste de projets identifiés, mais non encore planifiés.

Le Conseil communal est conscient de la nécessité de présenter un programme d'investissements le plus réaliste possible. Il convient de souligner que le plan financier 2025-2029 résulte d'un examen approfondi par les dicastères, tant sur l'opportunité que sur la planification des projets proposés.

Les chiffres globaux suivants en ressortent : des investissements bruts pour le patrimoine administratif s'élevant à 55,6 millions auxquels s'ajoutent 31 projets pour un total évalué à 28 millions.

En ce qui concerne le patrimoine financier, il est prévu des recettes nettes de 5,5 millions sur les cinq prochaines années. Ces recettes contribueront de manière significative au financement des investissements du patrimoine administratif.

Il convient de noter que ces recettes vont se tarir à partir de 2025, la commune ayant quasiment vendu l'ensemble des terrains dont elle disposait.

Comme de coutume, quatre chapitres mobilisent logiquement l'essentiel des ressources, à hauteur de 14,6 millions :

- eau potables et eaux usées : 26% des dépenses brutes. L'investissement dans ces domaines est en augmentation ;
- infrastructures scolaires : près de 14 millions, conformément au programme de développement annoncé ;
- amélioration, rénovation et aménagement des routes communales : près de 12 millions, représentant un peu plus d'un cinquième des ressources ;
- infrastructures sportives et de loisirs : près de 10 millions.

La dette bancaire communale sera réduite à 19,8 millions à fin 2024. Cependant, avec des investissements nets prévisibles à près de 45 millions sur les cinq prochaines années, le recours à de nouveaux emprunts sera inévitable. Si tous les investissements se réalisent au prix annoncé, la dette communale devrait remonter à près de 48 millions à fin 2029.

En ce qui concerne le compte de résultats, il est basé sur le budget 2025 et sur l'évaluation de la progression de l'ensemble des charges et des revenus par nature.

Sur cette base, les budgets pour les années 2026- 2029 ont été extrapolés. La récapitulation des résultats par chapitre se trouve dans l'annexe 2 du message.

Malgré quelques petites fluctuations, l'accroissement annuel de la population de Gibloux reste stable. La population a augmenté de près de 164 habitants par an, soit 1,7% en moyenne sur les dix dernières années. Pour le plan financier, une progression de 1,5% a été retenue pour les cinq prochaines années.

Une attention particulière a été portée à l'analyse de l'évolution des recettes fiscales, principales ressources du ménage communal. Les bases et les détails se trouvent aux pages 26, et 64 à 77 du message.

Au final, les résultats des cinq prochains exercices sont équilibrés. A l'exception du budget 2025 qui présente un excédent de charges de CHF 922'000.-, les exercices 2026 à 2029 affichent des excédents de revenus. La moyenne sur les cinq années montre un excédent de revenus moyen de CHF 44'000.- par an.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krähenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales, art.72, la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

La commission financière constate que les investissements annuels nets moyens prévus s'élèvent à 10 millions de francs et, sans l'eau potable et l'eau usée, à 7,4 millions de francs. Ce programme paraît toujours très ambitieux en termes de réalisation. Cette projection très optimiste des investissements semble néanmoins plus réaliste que ces dernières années. Pour cette raison, la commission financière recommande au Conseil communal de revoir les priorités pour ses investissements dans les années à venir.

Le désinvestissement par la vente de biens du patrimoine financier n'est pas nécessaire sous l'angle purement financier. Une vision globale de la gestion du parc immobilier doit tenir compte des réponses au postulat à ce sujet transmis par le Conseil communal au Conseil général.

Le taux d'intérêt moyen de référence est fixé à 1,5% pour les calculs des nouveaux financements. Ce taux nous paraît judicieux.

Concernant une nouvelle baisse du taux d'impôt esquissée dans le document, la commission est d'avis qu'il faut attendre les résultats 2024 pour connaître l'effet de la baisse à 82 avant d'envisager une éventuelle nouvelle baisse. Elle rappelle que la baisse d'impôt qu'elle a demandée et que le Conseil général a accepté était aussi une réponse à la pratique récurrente de la ristourne d'impôts et qu'elle est d'avis qu'un taux stabilisé à 82 points doit faire ses preuves sur au moins deux exercices comptables avant d'être modifié.»

Discussion :

Aucune.

4. **Budget 2025 de la Commune de Gubloux**

4.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

De nombreux tableaux récapitulatifs, des explications relatives aux modifications du plan comptable, ainsi qu'une mise en lumière des charges et des revenus exceptionnels figurent dans le message.

L'excédent de charges de CHF 922'000.- représente 2,1% des revenus nets.

Les chiffres généraux sont les suivants :

- 48,9 millions de charges brutes ;
- 42,5 millions de charges nettes, soit 3,6% de plus que les évaluations du budget 2024 et 11,3% de plus que les comptes 2023.

Les revenus bruts s'élèvent à 48 millions pour un total de revenus nets de 41,6 millions, soit 5% de plus que le budget 2024 et seulement 1,5% de plus par rapport aux comptes 2023.

Les charges nettes augmentent de 1,5 million par rapport au budget 2024. Cette augmentation est principalement due :

- à la charge de personnel supplémentaire, pour un montant de CHF 370'000.- avec 76 EPT en 2025 ;
- aux subventions communales supplémentaire pour l'assistance sociale et la crèche, d'un montant de CHF 380'000.- ;
- à l'augmentation des charges liées cantonales et intercommunales, pour un montant de CHF 412'000.-.

En ce qui concerne les recettes fiscales, leur évolution a été examinée avec une attention particulière. De manière générale, la stratégie consiste à analyser l'évolution passée de ces recettes, tout en tenant compte de l'impact des réformes législatives entrées en vigueur et des considérations conjoncturelles connues. À partir de ces éléments, une évaluation des recettes pour 2025 a été réalisée, ainsi qu'une estimation de leur progression pour les années suivantes.

En tenant compte de la réduction du coefficient d'impôt à 82%, les recettes des impôts ordinaires pour 2025 progressent de 1,26 million, soit une augmentation de 6%. Il s'agit d'une prévision optimiste des recettes. Pour les autres impôts, l'augmentation attendue est d'environ CHF 400'000.-, soit 6,5%. Au final, les recettes fiscales totales sont évaluées à 28,3 millions pour 2025, soit 1,65 million de plus que les évaluations du budget 2024.

Le Conseil communal espérait pouvoir proposer une nouvelle baisse de la fiscalité communale de deux points, pour atteindre 80% à partir de 2025. Cependant, les résultats de la préparation du budget 2025 et les perspectives actualisées ont rapidement montré que cette initiative n'était pas opportune et qu'il était préférable de reporter cette baisse. Toutefois, tout espoir n'est pas perdu : si Gubloux continue sur sa lancée, la fiscalité communale pourrait encore être allégée dans les années à venir.

Pour rappel, les dépenses nouvelles, conformément à l'article 3 du règlement communal des finances, doivent être mises en évidence. Elles comprennent les dépenses extraordinaires et les investissements dont le montant est inférieur à CHF 50'000.-. Ces charges sont inscrites au compte de résultats et amorties sur un seul exercice. Pour 2025, le total de ces charges s'élève à CHF 1'127'000.-, dont près de CHF 480'000.- pour des charges d'exploitation extraordinaires, CHF 330'000.- pour des frais d'entretien ponctuel important, et environ CHF 324'000.- pour des petits investissements.

En ce qui concerne les chapitres environnementaux, l'évaluation des revenus des taxes se base sur les règlements révisés et sur les tarifs proposés par le Conseil communal pour 2025. Ceux-ci sont inchangés par rapport aux tarifs appliqués pour l'exercice 2024.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

«Le budget 2025 présente un déficit de CHF 922'500.10 pour un total de charges de CHF 48'873'662.95 et des revenus de CHF 47'951'162.85.-. La commission constate que l'estimation des rentrées fiscales qui se montent à CHF 27'708'000.- est conforme aux derniers comptes vérifiés de 2023, soit 26'881'125 millions. Les cotisations patronales pour l'assurance indemnités journalières maladie augmentent considérablement, le taux étant passé de 0,71% à 1,6%. Un budget de CHF 85'000.- a été fixé pour le jubilé des 10 ans de la fusion. Le personnel communal recevra le palier mais pas l'indexation. Des EPT supplémentaires sont prévus à l'administration, au service des curatelles et à la crèche. L'augmentation des charges au chapitre des forêts s'explique par la nouvelle impulsion donnée par le responsable forestier récemment engagé qui reprend en main les soins sylvicoles.

Avec ces remarques, la commission financière préavise favorablement le budget 2025.»

Discussion générale :

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

En introduction du budget du compte de résultats, et en référence à la page 33 du message qui dresse un état des lieux général, il est mentionné le début d'une crise économique mondiale, mais avec l'assurance que le budget 2025 a été préparé avec sérénité. Tant mieux et merci à M. Crausaz ainsi qu'à l'ensemble du Conseil communal pour l'exercice et la présentation du message.

Cependant, il ne faut pas oublier le réchauffement climatique et ses conséquences.

En abordant pragmatiquement le côté purement financier, l'excédent de charges de CHF 922'000.- est absorbable.

Comme annoncé, le Conseil communal a choisi la voie de la sagesse, et à juste titre, tout en mettant en garde le Conseil général contre une nouvelle baisse de la fiscalité, qui serait, pour le moins, inappropriée.

Il est également souhaité qu'une attention particulière soit portée à l'efficacité des investissements à venir. Un programme ambitieux, certes, mais avec le souci que les crédits proposés soient engagés non seulement à bon escient, mais aussi de manière à répondre à un besoin clairement défini, incontournable et indispensable à court terme.

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Michel Allemann, Farvagny, à titre personnel

Compte 3420.3636.14 Subvention Gibloux Solidaire

« Proposition d'amendement

En page 50 des commentaires, « Dépenses nouvelles du chapitre - Charges d'exploitation extraordinaires », il est indiqué au sujet du compte 3420.3636.14 une subvention pour le 10e anniversaire de Gibloux Solidaire de CHF 3'000.-.

Afin de permettre à Gibloux Solidaire de marquer de manière significative le 10e anniversaire de sa création, je propose que cette subvention unique allouée à cet effet soit augmentée de CHF 3'000.- à CHF 5'000.-.

En conséquence, si on se réfère à la page 17 du budget du compte de résultats à la position 3420.3636.14, le montant total alloué à Gibloux Solidaire passerait, pour 2025, de CHF 19'500.- à CHF 21'500.-.

Je vous remercie pour votre compréhension et pour votre soutien à cette association dont le bénévolat est le leitmotiv. »

Le président informe que l'amendement sera traité à la fin des discussions.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Compte 62 Transports publics

« Lors de notre dernière séance, le Conseil communal a enfin donné une réponse développée à ma proposition concernant un subventionnement des titres de transport des jeunes en formation. Comme je l'avais mentionné dans ma proposition la prise en charge pourrait se limiter à un tiers du prix de l'abonnement pour un maximum de cinq zones tarifaires, ce qui permettrait à tout ou toute jeune de Gibloux de rejoindre une destination allant jusqu'à Bulle, Fribourg ou Romont en transports publics. Dans ma proposition d'août 2022, qui avait été acceptée à l'unanimité en octobre de la même année, j'esquissais alors un montant de CHF 101'700.-. Après une réponse massivement rejetée en octobre 2023, le Conseil communal a donc donné une réponse plus étoffée. Dans sa réponse, le Conseil communal, s'il retient le critère du tiers du montant à subventionner, a vraisemblablement omis la fixation d'un maximum à cinq zones puisqu'il évoque des abonnements allant au-delà de la zone de Frimobil, des abonnements généraux ou nécessitant des parcours tantôt par Cottens, tantôt par Farvagny-le-Grand. Ce dernier exemple vient même renforcer la nécessité de soutenir financièrement les jeunes en formation puisque celles et ceux habitant les villages de l'ancienne commune du Glèbe paient le manque de desserte non seulement en temps mais avant tout financièrement.

Concernant le fait de subventionner les jeunes en formation et les familles sans se soucier de leur situation financière, j'estime toutefois qu'il est communément établi que les jeunes en formation ne disposent généralement que de faibles moyens et que la période des études représente un moment de pression financière importante pour les familles, sans compter le climat général de hausses des charges dans tous les domaines. En octobre 2023, j'avais évoqué le fait que la commune enregistrait régulièrement des bénéfices et qu'une baisse d'impôt était dans l'air - baisse qui pourrait être encore accentuée selon les déclarations de M. Crausaz faites tout à l'heure -. J'avais alors affiché une préférence pour des aides ciblées plutôt qu'une baisse de la fiscalité qui bénéficie proportionnellement avant tout aux hauts revenus, ceux-là mêmes qui, pour reprendre la formule du Conseil communal, n'en ont pas réellement besoin.

Pour revenir aux chiffres, la réponse du Conseil communal évoque un montant possible de CHF 105'000.-, soit CHF 3'300.- de plus que le montant proposé dans le cadre de mon texte et que vous aviez unanimement accepté. Afin de concrétiser cette proposition et d'apporter une aide aux familles et aux jeunes en formation tout en incitant ces derniers à privilégier les transports publics, je demande l'ajout d'un montant de CHF 105'000.- au chapitre 62 « Transports publics ». La majorité des abonnements étant conclus ou renouvelés pour la fin de l'été, un délai de quelques mois laissera le temps d'organiser ce soutien sur le plan administratif. Je rappelle enfin que de telles mesures sont déjà en vigueur dans des communes du district et qu'il reste évidemment possible de demander l'appui de la commission des transports pour la mise en œuvre. »

Le président informe que l'amendement sera traité à la fin des discussions.

Chapitre 8 – Economie publique

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Compte 8401.3612.10 Part. à une collab. intercom. Association région Sarine

S'agissant d'une nouvelle charge, des informations sont demandées concernant le montant de CHF 61'564.-.

Jacques Crausaz

Il s'agit d'un sujet sensible qui a occupé l'assemblée des délégués de l'ARS. Cette nouvelle tâche a été reprise par l'ARS en raison de la mise en place d'une nouvelle loi sur le tourisme, qui oblige désormais les districts à se fédérer pour soutenir la promotion touristique.

Une des mesures importantes prévues par cette loi est que chaque district doit disposer d'un organe de tourisme régional (OTR), chargé de la promotion et de l'animation touristique de manière professionnelle.

Dans le passé, Fribourg Tourisme et Région (FTR) était au service de l'agglomération. Désormais, avec l'extension de cette responsabilité à l'ensemble du district, cette mission a été transférée à l'ARS, qui reprend le mandat précédemment confié à FTR.

La principale différence réside dans le fait que FTR doit désormais couvrir et animer l'ensemble du district, et non plus seulement l'agglomération.

Il s'agit d'une nouvelle tâche pour 2025. Le débat a porté sur la clé de répartition de ces frais parmi les communes du district.

Compte tenu du fait que le tourisme en Sarine est clairement très concentré sur la ville de Fribourg, celle-ci assume 45% du mandat, tandis que les 55% restants sont répartis entre les autres communes.

Étant donné que les statuts actuels de l'ARS ne prévoient aucune autre clé de répartition que celle basée sur la population légale, le comité de direction a proposé de répartir ces frais au prorata de la population légale.

Cependant, plusieurs communes éloignées ont estimé qu'elles ne bénéficieraient pas de retour sur investissement, n'étant pas directement concernées par cet effort de promotion et d'animation touristique. Elles ont donc demandé une clé plus équitable, qui ferait diminuer la contribution des communes du centre au profit de celles de l'extérieur.

Cette proposition n'a pas été acceptée, mais il faut souligner que la modification ou l'adoption d'autres clés pour la répartition de ces charges est encore en discussion au sein de l'ARS. Cette répartition ne s'applique que pour 2025.

L'objectif pour l'ARS était de pouvoir assumer cette tâche dans des conditions claires pour 2025, et les statuts de l'ARS seront modifiés au cours du 1er semestre 2025. C'est à ce moment-là qu'une nouvelle clé de répartition des frais relatifs au tourisme pourrait éventuellement entrer en vigueur.

Le débat n'est donc pas clos, mais pour 2025, l'assemblée des délégués a décidé de maintenir la répartition selon la population légale.

Cela explique cette contribution relativement importante au tourisme.

Afin de permettre au Conseil communal et à la commission financière de se positionner sur les deux amendements, la séance est interrompue de 20h40 à 20h45.

Amendement de Michel Alleman demandant une subvention augmentée de CHF 3'000.- à CHF 5'000.- pour le 10^{ème} anniversaire de de Gibloux Solidaire – Chapitre 3

Julien Gremaud

Le comité de Gibloux Solidaire a adressé une demande au Conseil communal afin d'obtenir un soutien de CHF 3'000.- pour célébrer leur 10^{ème} anniversaire. Cependant, le Conseil communal appliquera la décision du Conseil général si le soutien est fixé à CHF 5'000.-.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

Il est rappelé que la commission financière ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations mais bien sur l'aspect financier.

La commission préavise favorablement l'augmentation de CHF 2'000.- pour le jubilé de Gibloux Solidaire.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Vote sur le budget chapitre 3 présenté par le Conseil communal

Acceptez-vous le budget chapitre 3 présenté par le Conseil communal ?

Avec 42 non, 4 oui et 2 abstentions, le budget chapitre 3 présenté par le Conseil communal est refusé.

Vote sur l'amendement de Michel Allemann

Acceptez-vous l'amendement de Michel Allemann demandant une subvention augmentée de CHF 3'000.- à CHF 5'000.- pour le 10^{ème} anniversaire de de Gibloux Solidaire ?

Avec 47 oui et 1 non, l'amendement de Michel Allemann est accepté.

Amendement de Léo Bulliard demandant de porter au budget du compte 62 Transports publics un montant de CHF 105'000.- pour le subventionnement des abonnements des transports publics pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans – Chapitre 6

Julien Gremaud

Le Conseil communal n'aime pas dire non, mais il doit prioriser les choses et a d'ores et déjà pris position même si cela ne plaît pas, il peut l'entendre.

Il n'existe aucune règle pour l'attribution de ces subventions, et cet ajout entraînerait une charge de travail supplémentaire pour le personnel du secrétariat général. En effet, traiter mille demandes par an représente un travail conséquent. Ces compléments ne sont pas compris dans le projet d'amendement proposé.

Il ne faut pas oublier non plus que le budget est déficitaire, malgré les bonnes intentions de le ramener à zéro, cela ne signifie pas de le ramener à plus que zéro.

Comme mentionné dans la réponse du Conseil communal il y a deux mois, celui-ci préfère privilégier des mesures ciblées, telles que l'équité de traitement entre le haut et le bas du Gibloux en ce qui concerne les coûts des abonnements. Il préfère cibler son intervention sur ces mesures-là plutôt que débiter une politique de l'arrosoir.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

Il est rappelé que la commission financière ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations mais bien sur l'aspect financier.

La commune a une fortune assez conséquente malgré un budget déficitaire. Il a même été entendu tout à l'heure une réflexion de peut-être baisser les impôts et sur la base de ces éléments, la commission financière préavise favorablement la proposition de Léo Bulliard.

Discussion :

Léo Bulliard

Il entend qu'il y a des aspects à mettre en place, notamment un règlement à faire entrer en vigueur et à pouvoir voter en mars 2025 si l'amendement est accepté. Le Conseil communal s'y oppose, mais à l'unanimité, le Conseil général, qui représente la population, a voté en faveur de la proposition.

Comment cibler les personnes concernées ? Un habitant du Glèbe paie déjà davantage, et financièrement, il bénéficierait de plus, ce qui ne peut être comparé à une politique de l'arrosoir. Plus vous habitez loin, plus vous payez cher.

Concernant les règlements, il en existe déjà dans certaines communes. Vu le temps qu'a pris la réponse à sa proposition, plus d'une année, il ose espérer que le Conseil communal ait pris le temps de lire et de relire ces règlements ; si ce n'était pas le cas, cela serait préoccupant. De plus, si des communes comme Corminboeuf ou Granges-Paccot, qui ont un nombre de jeunes en formation proportionnellement similaire à celui de Gibloux, parviennent à gérer ces demandes au niveau administratif, Gibloux devrait également être en mesure de le faire.

Sa proposition a pris deux ans avant d'obtenir une réponse. S'il soumet une nouvelle proposition, le Conseil communal pourra prendre une année pour donner réponse et se borner à la refuser. Considérant cette possibilité, il vient ce soir avec quelque chose de concret, accompagné de délais raisonnables pour sa mise en place.

Ce ne sera peut-être pas les CHF 105'000.- qui seront utilisés mais il existe une possibilité d'intervenir en faveur des jeunes en formation.

Julien Gremaud

Il s'agit d'une intervention dans le cadre du budget, et ce n'est pas le moment de l'intervention qui déplaît au Conseil communal. Ce n'est pas que le Conseil communal ne souhaite pas mettre en œuvre cette proposition, mais à l'heure actuelle, il n'a pas les moyens nécessaires pour le faire. Il est important de rappeler que les charges liées augmentent partout et qu'un projet de communalisation est en cours.

Pour mémoire, 25% du budget 2025-2029 est attribué à la formation, et un quart du budget 2025 est également consacré à la formation. Le Conseil communal apporte déjà une contribution significative pour les jeunes, sans compter les chapitres annexes concernant l'enfance et la jeunesse.

Le Conseil communal demande donc de refusé cet amendement, afin de favoriser quelque chose de plus cohérent, qui pourrait être discuté au sein de la commission des transports.

Léo Bulliard

Il promet que si l'amendement est refusé ce soir, il ne reviendra pas avec une autre proposition.

Il tient à rappeler que la proposition de baisse de trois points du coefficient de l'impôt communal a été acceptée alors même que l'on sait très bien que cette baisse profite principalement aux plus hauts contribuables. Le Conseil communal s'était alors montré moins sensible que ce soir à la question de savoir à qui cela bénéficierait.

Aujourd'hui, face à l'augmentation des charges, on affirme que ce n'est plus possible. Lors de cette baisse d'impôt, on savait déjà que les charges allaient augmenter, et nous en parlons encore ce soir.

Si une nouvelle baisse de deux points est décidée, ce sont à nouveau les mêmes personnes qui en bénéficieront, et non les familles ou les jeunes en formation.

Certains n'en ont peut-être pas besoin directement, mais aucune famille qui en fera la demande ne regrettera de recevoir ce geste.

Bien sûr, nous faisons déjà beaucoup, peut-être trop, mais il estime que nous ne faisons jamais assez pour soutenir les familles et les jeunes en formation.

En termes de cohérence, il attend que le Conseil communal prouve qu'il peut être cohérent avec une telle proposition, en utilisant ce montant à disposition.

Contrairement au Conseil communal, il invite le Conseil général à soutenir cet amendement.

Jacques Crausaz

Il tient à préciser la différence entre un amendement récemment approuvé, qui consiste à allouer seulement CHF 2'000.- de plus pour 2025, tandis que pour ce point, une charge durable de CHF 105'000.- par an sera ouverte dès 2025. Ce n'est pas tout à fait la même chose, et il est demandé d'en tenir compte lors du vote.

Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

En cas de refus, quelles sont les garanties que la commission des transports s'occupera enfin des transports publics dans la commune ?

Depuis près de sept ans qu'elle siège au Conseil général, elle constate que la commune de Gibloux possède toujours 3 à 4 zones tarifaires et que rien n'évolue.

Elle se demande, même si cette charge est durable, s'il y aura un changement dans le futur.

Actuellement, il serait important d'envoyer un message fort au Conseil communal en faveur d'une mobilité douce et d'un soutien aux jeunes.

Décision :

Vote sur le budget chapitre 6 présenté par le Conseil communal

Acceptez-vous le budget chapitre 6 présenté par le Conseil communal ?

Avec 40 non et 8 oui, le budget chapitre 6 présenté par le Conseil communal est refusé.

Vote sur l'amendement de Léo Bulliard

Acceptez-vous l'amendement de Léo Bulliard demandant de porter au budget du compte 62 Transports publics un montant de CHF 105'000.- pour le subventionnement des abonnements des transports publics pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans ?

Avec 41 oui et 7 non, l'amendement de Léo Bulliard est accepté.

Vote sur le budget total du compte de résultats

Décision :

Acceptez-vous le budget du compte de résultats présentant un excédent de charges de CHF 1'029'500.10 incluant les deux amendements ?

Avec 47 oui et 1 abstention, le budget du compte de résultats est accepté.

Afin de permettre une pause, la séance est interrompue de 21h05 à 21h10.

4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Le budget des investissements pour 2025 se limite au patrimoine administratif, qui s'élève à 12,6 millions, comprenant 42 projets déjà décidés et encore en cours en 2025 pour un total de 10,2 millions, soit 81% du budget déjà validé.

Ce soir, seuls 11 nouveaux projets, pour un montant de 2,8 millions, sont soumis à approbation.

Dans la planification financière pour 2025, 23 autres nouveaux projets, dont les contours doivent encore être précisés, sont prévus pour un montant total de 21,8 millions, dont 6 millions à charge de l'exercice 2025. Ces projets feront probablement l'objet d'une demande de financement au cours de l'année 2025.

En ajoutant les 12,6 millions qui constituent le budget 2025, les charges d'investissement totales pour 2025 s'élèveront à 18,6 millions.

Concernant le patrimoine financier, les opérations ne sont pas inscrites dans le budget des investissements, mais doivent être soumises au législatif pour approbation. Aucune opération n'est soumise ce soir, mais il est possible qu'il y en ait dans le courant de l'année 2025.

4.2.1 Rossens – aménagement des accès au site du Château d'Illens

En préambule, le président tient à préciser aux personnes ici présentes qui avaient un doute quant à un éventuel conflit d'intérêt, que le bureau a considéré que ce n'était pas le cas. En effet, en consultant la loi sur les communes à son article 65 alinéa 1, il a été considéré que ce point ne présentait pas un intérêt spécial pour M. Crausaz. De plus, le code de procédure et de juridiction administrative rappelle à son article 21 alinéa 3 que « Les membres d'un exécutif n'ont pas à se récuser dans les affaires non contentieuses concernant des institutions à l'administration desquelles ils appartiennent en leur qualité officielle », ce qui est le cas de M. Crausaz.

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Il éprouve toujours beaucoup de plaisir à présenter des objets et est particulièrement heureux de pouvoir présenter celui-ci, malgré les doutes survenus sur un éventuel conflit d'intérêt.

La présence des vestiges d'une forteresse du 12^{ème} siècle et du corps de logis d'un manoir érigé au 15^{ème} siècle, sur ce petit plateau cerné d'un fossé protecteur et entouré de forêts, sont à la source de la magie des lieux, de la magie du site du Château d'Illens.

Il convient de souligner que la commune est propriétaire des lieux. Longtemps laissé à l'abandon, le site a séduit une équipe de passionnés qui a pris la décision de préserver ce site et les vestiges des constructions encore présentes.

L'association Château d'Illens, constituée en 2008 et présidée par Roseline Crausaz, a entrepris cette mission sur la base d'une convention qui leur déléguait cette tâche. Elle a ainsi œuvré pour sauver et mettre en valeur ce qui pouvait encore l'être.

Obtenir l'autorisation d'entreprendre les travaux et réunir le financement nécessaire ont nécessité beaucoup de patience et de travail. Seize ans après la création de l'association, le travail a été fait et bien fait. Nous ne pouvons que rendre hommage à l'association Château d'Illens, à son engagement pour l'ensemble des travaux réalisés à ce jour.

Le manoir est désormais hors d'eau, tous les niveaux du bâtiment sont accessibles, les ouvertures ont été aménagées, des cheminées ont fait l'objet de travaux de préservation et la mise en place de décors médiévaux a été entreprise. Le Château est désormais raccordé à l'électricité et l'éclairage a été installé.

Le Château est pratiquement prêt pour être visité et accueillir de petites manifestations pour lesquelles ce décor médiéval est approprié.

Ce résultat remarquable mérite d'être mis en valeur. Dans cette optique, le Conseil communal a octroyé deux mandats d'étude, l'un à Team+ pour analyser le contexte lié à l'amélioration des accès, et le second au bureau d'ingénieurs Gex et Dorthe afin de définir et de chiffrer les mesures concrètes nécessaires pour améliorer l'accès au Château.

Le projet d'investissement soumis présente deux volets bien distincts : l'aménagement de l'accès et l'assainissement des vestiges de l'ancienne forteresse.

En ce qui concerne le premier volet, deux mesures d'amélioration des accès ont été étudiées : l'amélioration de l'aménagement du chemin et la construction d'une passerelle enjambant le fossé. Dans la mesure où les services cantonaux n'y étaient pas favorables, que la passerelle ne remplaçait pas l'amélioration nécessaire du chemin et que les coûts étaient finalement importants, le Conseil communal a, pour l'heure, abandonné l'idée de la passerelle.

Après analyse par le bureau d'ingénieurs et le service technique, le Conseil communal propose d'aménager le chemin d'accès au Château d'Illens avec deux objectifs :

- consolider et améliorer la bande de roulement afin que les véhicules de service n'endommagent pas davantage le chemin ;
- faciliter l'accès aux piétons par la réalisation d'un escalier en pas d'âne.

Il s'agit d'un projet communal, dont la commune est maître d'ouvrage. Le coût total est évalué à CHF 250'000.-, sans possibilité de subvention pour la réalisation des travaux.

Il est demandé de soutenir ce crédit, qui permettra de donner au Château réhabilité un accès à la hauteur de son nouvel usage.

Le deuxième volet concerne la participation communale aux travaux d'assainissement des vestiges de l'ancienne forteresse. Cet assainissement fait partie des travaux de préservation du site d'Illens et en constitue l'ultime étape. Une partie des ouvrages concernés soutient le plateau du Château et leur assainissement est aussi une question de sécurité pour le site.

Pour des raisons de subventionnement par la confédération et par le canton, il est préférable de confier ces travaux à l'association, qui bénéficie de taux de subvention plus élevés que la commune. Comme déjà mentionné, la commune est propriétaire du site et doit assumer son rôle en matière de subvention.

Il est donc proposé d'octroyer une contribution de CHF 100'000.- pour le financement de ces travaux, subvention qui représente environ 20% du coût total des travaux, estimé à un peu plus de CHF 500'000.-. Il est demandé de soutenir ce crédit qui contribuera à déclencher les travaux nécessaires.

L'association pourra également compter sur une subvention de 20% de la confédération, une subvention de 20% du canton et une subvention de 20% de la commune. Elle devra encore trouver 40% du financement.

Ces travaux sont non seulement importants pour la préservation du patrimoine, mais aussi pour la sécurité du site.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 350'000.- dont CHF 100'000.- pour la préservation des vestiges de l'ancienne forteresse. La totalité du montant est à la charge de la commune, soit par le biais des fonds propres disponibles, soit par le recours à l'emprunt.

La commission financière préavise favorablement ce crédit.»

Discussion :

Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Dans la présentation, il a été question de deux crédits-objets distincts, or l'ordre du jour ne mentionne qu'un seul vote. Elle propose de voter les deux crédits séparément.

Laurent Schwaller, Rossens, à titre personnel

En ce qui concerne les travaux de bétonnage, il demande si les services cantonaux ont déjà donné leur accord.

Jacques Crausaz

Le projet a été consulté auprès des services cantonaux, qui ont donné leur feu vert pour ce type de solution.

Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il demande si l'aspect bétonnage est véritablement nécessaire, étant donné que l'on invite les visiteurs à se garer à proximité du domaine d'Illens et à descendre à pied, ou si cette mesure est principalement destinée aux véhicules utilisés pour l'entretien du site et aux privés organisant des événements.

Jacques Crausaz

L'accès est déjà utilisé par les véhicules de service pour acheminer du matériel sur le site, notamment pour les manifestations, comme les toilettes mobiles. Le chemin est exclusivement réservé aux véhicules de service.

Des suggestions ont été faites concernant l'accès pour les personnes à mobilité réduite, avec l'idée d'organiser, à terme, le transport de ces personnes par un véhicule adapté.

Laurent Schwaller

Il est étonné de cette réponse.

Pour le dossier des Râpes à Rossens, il avait été demandé de déplacer une interdiction de circuler en évoquant également les besoins des personnes à mobilité réduite, mais cela avait été refusé.

Si l'accès est destiné uniquement au personnel forestier, il semble difficile de croire que d'autres

véhicules puissent l'utiliser.

Jacques Crausaz

Ces droits ne seront pas débattus en plénum, mais il convient de noter que depuis 2008, le chemin a été utilisé par tous types de véhicules. Actuellement, aucune interdiction de circuler n'est en place.

Décision :

Acceptez-vous de voter le projet sur un seul vote ?

Avec 31 non, 15 oui et 2 abstentions, un seul vote pour tout le projet est refusé.

Acceptez-vous de voter le projet avec deux votes bien distincts ?

Avec 39 oui, 8 non et 1 abstention, le projet sera voté avec deux votes bien distincts.

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour l'aménagement des accès au site du Château d'Illens ?

Avec 29 non et 19 oui, le crédit d'engagement de CHF 250'000.- est refusé

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'assainissement du Château d'Illens ?

Avec 36 oui, 11 non et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 100'000.- est accepté.

4.2.2 Corpataux – travaux de sécurisation, modernisation et réfection du bâtiment de La Tuffière, crédit complémentaire

Présentation du dossier par José Nieva

En décembre 2023, le Conseil général a approuvé un budget de CHF 260'000.- pour l'entretien et la sécurité de la salle de La Tuffière, incluant un montant pour l'achat d'un gradin de quatre étages, en tenant également compte du sol.

Sur ce montant de CHF 260'000.-, des économies ont été réalisées, permettant ainsi l'achat d'un gradin démontable.

Après réflexion, il est légitime de se demander si l'investissement de CHF 43'000.- pour un gradin démontable, qu'il faudra chaque fois monter et démonter (avec 3 personnes pour 8 heures de travail) et qui devra ensuite être rangé ailleurs que dans la salle, en vaut la peine.

Il est important de prendre en compte également les retours des membres de la commission de la culture, afin de rendre cette salle la plus adaptée possible à un usage culturel. La salle de La Tuffière n'est pas seulement une salle pour l'organisation de mariages, mais avant tout une salle de spectacle.

Après mûre réflexion, il est proposé, dans cette demande de crédit complémentaire, d'acheter des gradins rétractables, une option demandée depuis plusieurs années par les acteurs culturels.

Actuellement, chaque location de gradins coûte à la commune CHF 1'400.-.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kräyenbühl, président

« Ce crédit complémentaire d'un montant de CHF 50'000.- permettra d'équiper la salle d'un gradin télescopique.

La commission financière préavise favorablement cet objet.»

Discussion :

Léo Bulliard au nom de la commission de la culture

« La commission de la culture demande le renvoi de ce point conformément aux articles 39 et 40 du Règlement du Conseil général.

Si la commission ne s'oppose en aucun cas au développement de l'infrastructure de la Tuffière, elle souhaite toutefois que l'installation permette d'offrir les meilleures conditions d'utilisation possibles afin de participer à la valorisation du site. Elle estime qu'il est nécessaire d'approfondir la situation générale avant d'engager un investissement de ce type afin de faire de la salle de La Tuffière un véritable pôle culturel pour Gibloux, tel que défini lors de la précédente législature. La présence d'un gradin tel que présenté est certainement une option pertinente, mais il conviendrait de l'assortir d'une réflexion sur l'espace scénique ainsi que la lumière, pour ne prendre que deux exemples. La présence actuelle de Fribug témoigne du potentiel de la salle. Une discussion avec les différents intervenants pourrait permettre de mieux déterminer l'ensemble des besoins pour de tels spectacles et les améliorations possibles. En disposant d'un écrin dédié à la culture, la commune pourra offrir à l'ensemble des sociétés culturelles de Gibloux un lieu déjà reconnu pour ses qualités acoustiques.

En demandant un retrait, la commission tient à signifier qu'il ne s'agit en aucun cas d'une

opposition à investir sur le lieu, mais bien d'une volonté d'envisager le meilleur aménagement possible pour cette salle, dans une réflexion globale plutôt que de faire des petits pas qui risqueraient de perdre en cohérence au fur et à mesure. De plus, la nouvelle loi sur les affaires culturelles du canton devrait valoriser les régions culturelles. Il serait nécessaire d'en tenir compte dans la réflexion globale autour de notre pôle culturel de la Tuffière. Elle invite donc les dicastères des bâtiments et de la culture à reprendre au plus vite ce dossier pour l'approfondir. »

Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

Il est demandé si les gradins sont transportables et peuvent être utilisés dans un autre endroit.

José Nieva répond favorablement à cette question.

José Nieva pour répondre à la commission de la culture

La vision de la commission de la culture est juste et partagée par le Conseil communal. Mais ce type de gradin proposé ce soir répond à une demande des acteurs culturels.

À ce jour, les travaux réalisés concernent l'enveloppe intérieure, et les gradins en font partie. Une réflexion peut et doit encore avoir lieu, mais dans un an, le Conseil communal reviendra avec la même proposition concernant les mêmes gradins.

Il est regrettable de superposer ces deux éléments, surtout compte tenu du délai de réception des gradins, qui est de 12 à 16 semaines.

Afin de permettre une discussion au sein des cercles, la séance est interrompue de 21h40 à 21h45.

Discussion sur le renvoi du point :

Léo Bulliard confirme que la commission de la culture demande le renvoi du point. Il ne s'agit en aucun cas d'un refus de l'objet mais estime que le dossier proposé ce soir n'est pas assez abouti.

Décision :

Acceptez-vous le renvoi de ce point à une prochaine séance du Conseil général ?

Avec 30 oui, 17 non et 1 abstention, le renvoi de ce point est accepté.

Le Bureau décide de mettre un terme aux débats pour ce soir et de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevé de demain soir.

Divers :

- Didier Gobet représentant le cercle de Farvagny

Proposition :

Lors de la dernière séance du Conseil général (24 octobre 2024), Monsieur Pascal Cudré-Mauroux a mentionné, je cite : « la commune de Gibloux, ou la région Gibloux est réputée pour être la zone la mieux desservie du canton par les transports publics ». Cette phrase en a choqué plus d'un ! Est-ce que Monsieur Cudré-Mauroux utilise régulièrement les transports publics ? Je me permets d'en douter...

Certes, depuis 2016, par suite d'une refonte des horaires TPF, notre région a pu bénéficier en semaine d'une augmentation considérable de bus. Mais que s'est-il passé depuis lors : RIEN au niveau des transports publics, mais par contre :

- *la population a augmenté de façon exponentielle (+ 1000 nouveaux habitants depuis 2016) et ce n'est pas terminé... On attend encore a minima 300 nouveaux habitants, à Farvagny-le-Grand dans le futur quartier de Pra Bastian, sans compter toutes les autres nouvelles constructions prévues sur l'ensemble de la commune ; je viens d'apprendre que quatre nouveaux immeubles ont été mis à l'enquête à Grenilles,*
- *les places de parc sont drastiquement limitées en application des normes VSS,*
- *les embouteillages au niveau des entrées/sorties d'autoroute de « Rossens » deviennent récurrents aux heures de pointes,*
- *les petites routes secondaires qui étaient alors relativement épargnées par le trafic des pendulaires deviennent de plus en plus encombrées aux heures de pointes, je fais référence, entre autres à la route du Bry (Farvagny-le-Grand en direction du Bry) et de la route Grenilles – Magnedens.*

Notre région, qui avec la commune d'Hauterive, compte plus de 11'000 habitants est l'une des régions où les transports publics sont les moins performants du canton. Les bus sont très lents (jusqu'à 46 minutes pour faire Farvagny-le-Grand – Fribourg) ; les bus, aux heures de pointes, sont bondés et ne peuvent pas tenir les horaires et de facto les correspondances à Fribourg, Bulle ou Romont ne peuvent souvent pas être garanties. La ligne principale ne bénéficie pas d'une cadence

aux 30 minutes en soirée ainsi que les week-ends ! Quant aux villages périphériques, ils ne sont que très peu desservis en semaine, et pour certains aucun bus ne circule le week-end. En résumé : une piètre qualité des transports publics n'encourageant pas nos citoyens à utiliser les bus ! et la tarification FRIMOBIL est la même que celle des usagers disposant de transports publics performants (voies prioritaires, trains). À titre de comparaison, Cottens, situé tout comme Farvagny, à environ 13.5 km de Fribourg disposera dès le 15 décembre 2024 d'une cadence à la ½ heure, 7 jours sur 7, ainsi qu'en soirée, la durée de parcours est de 14 minutes et le prix d'un billet plein tarif pour Fribourg se monte à CHF 7.80 ; pour un trajet Farvagny-le-Grand - Fribourg, les durées de parcours oscillent entre 28 minutes pour les rares bus directs et 46 minutes, ceci sans tenir compte du trafic, et le prix est de CHF 10.40 !

Aussi, par le biais de cette proposition, je demande, que des démarches soient entreprises au plus vite avec les TPF, notamment pour les points suivants :

1. Que le parcours initial des lignes 336, 337 et 470, via l'avenue du Midi, soit rétabli dès la fin des travaux du carrefour Richemond, ceci afin de gagner quelques précieuses minutes ; ce point doit être mentionné dans les remarques lors de la consultation horaire 2026 (fin mai – début juin 2025),

2. Qu'un nouvel arrêt au niveau du nouveau passage souterrain de la gare de Fribourg soit réalisé, ceci afin de garantir une interface de qualité entre les bus et les trains. Cet arrêt pourrait également être très utile pour accéder au boulevard de Pérolles ; ce point doit être mentionné dans les remarques lors de la consultation horaire 2026 (fin mai – début juin 2025),

3. Qu'une solution soit trouvée afin que les horaires puissent être respectés, voir améliorés (voie réservée au bus en agglomération fribourgeoise, priorisation des bus aux carrefours (Molésion, Richemond), ...)

4. Que la cadence soit mise aux 30 minutes tous les jours, ainsi qu'en soirée (comme c'est le cas pour les autres destinations au départ de Fribourg (Romont, Estavayer-le-Lac, Morat, Guin, Marly)

Une collaboration avec la commune d'Hauterive, qui rencontre les mêmes problèmes, devrait à mon sens être envisagée.

Je ne parle pas des quatre villages du Glèbe, ainsi que de Grenilles et Posat, qui sont des laisser pour compte et qui ne bénéficient pas de dérogation à la norme VSS pour les places de parc.

La tarification différenciée (3 zones dans notre commune) doit également être revue, on en parle depuis déjà fort longtemps, mais sans aucun résultat.

Je relève également que le message du Conseil communal à l'attention du Conseil général (séances des 2 et 3 décembre 2024) mentionne en page 5 dans le chapitre développement des prestations communales: « Mobilité, une grande attention sur la desserte des villages par les transports publics. Viser à intensifier les cadences horaires dans les endroits hors axe de communication ». Ce point figurait déjà dans le message du Conseil Communal pour le plan financier 2024 – 2028. Est-ce que des démarches à ce sujet ont déjà été entreprises à ce jour ? si oui, lesquelles ?

Ce n'est seulement que lorsque ces points seront résolus, que l'on pourra (osera) dire que la commune de Gibloux, ou la région Gibloux est réputée pour être la zone la mieux desservie du canton par les transports publics.

Le Bureau prend note de cette proposition, elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

- Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le samedi matin 28 septembre, les habitants de Vuisternens-en-Ogoz ont participé à une séance d'information et d'échange organisée par la Société de Développement et le Groupe des conseillers Généraux de Vuisternens-en-Ogoz, en présence de la conseillère communale Geneviève Frick. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Durant la première partie de la rencontre, nous avons à tour de rôle décrit nos tâches, en particulier dans les différentes commissions.

La deuxième partie de la matinée s'est déroulée sous forme d'ateliers, Les participants ont partagé leurs remarques et leurs questions. Nous nous engageons à relayer ces points dans nos commissions respectives.

Les citoyens ont exprimé leurs inquiétudes pour la prochaine législature, notamment sur le fait que, dès 2026, les anciennes communes ne seront plus représentées au prorata du nombre d'habitants. Il n'appartenait pas aux organisateurs de la rencontre d'évoquer la prochaine législature, raison pour laquelle le groupe de Vuisternens attire l'attention du Bureau sur ce point, en vue des présentations qu'il organisera l'année prochaine.

A noter enfin que le souhait que ce type de rencontre entre les élus et la population soit reconduite a été émis pour de nombreux participants. »

- Patric Neuhaus représentant une majorité du cercle de Farvagny et une majorité de la commission nature et environnement

« L'association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue, ci-après ABVGN, projette une nouvelle STEP sur la parcelle 24 du registre foncier de la commune d'Autigny. Cette parcelle se trouve au même endroit que la STEP existante.

Dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle STEP, nous avons pris connaissance sur le site internet de l'ABVGN des PV des assemblées des délégués. Nous avons pris alors connaissance d'informations pertinentes dont nous avions malheureusement ignorance.

Le fait est que nous avons remarqué que l'étude menée propose quatre sites pour la construction de la nouvelle STEP. Deux de ces sites sont en zone inondable et un site est sur le captage de la source d'eau potable de la commune de Chénens. Il reste donc évidemment un seul site sur les quatre qui répond aux exigences. Il s'agit de la parcelle 24 à Autigny. Malheureusement, cette parcelle comporte beaucoup d'atteintes à l'environnement :

- *Passage dans une zone alluviale d'importance nationale*
- *La future conduite doit traverser plusieurs fois la Glâne dans cette même zone*

La nouvelle STEP servira un bassin de population de 30'001 habitantes et habitants. L'apport en eaux usées se fera par quatre branches.

Les deux branches de la Glâne et de la Neirigue représentent un bassin de 18'041 habitantes et habitants. Ces deux branches se rencontrent à proximité immédiate de la parcelle 35 du registre foncier de la commune d'Autigny. Cette parcelle, propriété d'Autigny, à une surface de 148'983 m². La nouvelle STEP est planifiée sur une parcelle de 42'299 m². Depuis la parcelle 35 jusqu'à la parcelle 24, soit l'emplacement du projet d'implantation de la nouvelle STEP et de l'ancienne STEP, la canalisation en gravitaire devra traverser une zone alluviale d'importance nationale. C'est uniquement lorsque la situation est imposée par le lieu de destination qu'un tel passage est permis, or si l'on reste sur la parcelle 35, ce passage n'est plus nécessaire.

La troisième branche, celle d'Autigny, peut sans autre être redirigée vers la parcelle 35 en gravitaire. Cette branche représente 4'026 habitantes et habitants.

Il reste la quatrième branche qui représente 7'934 habitantes et habitants qui peut partiellement aussi être adaptée en gravitaire, je donne comme exemple la région du Glèbe qui se situe juste en dessus de la parcelle 35. Il reste ainsi uniquement une partie de Gibloux qui devrait éventuellement recevoir une STAP. Les arguments de l'ABVGN mentionnent un surcout conséquent pour la construction de plusieurs STAP si elle ne vient pas sur le site de la parcelle 24.

Mes questions sont les suivantes :

- *Pourquoi avoir choisi quatre sites dont trois sites qui sont impossibles ?*
- *Pourquoi le site de la parcelle 35 du registre foncier d'Autigny n'a pas été pris en compte ?*
- *Est-ce écologiquement correct de traverser une zone alluviale d'importance nationale pour éviter une STAP pour une partie de Gibloux alors qu'il y a une autre solution ? »*

Le Conseil communal prend note de la question, une réponse sera donnée pour la prochaine séance plénière.

- Etienne Michel représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

« Nous-nous interrogeons concernant le chauffage à distance de Rossens car nous constatons qu'il coûte plus cher à commune qu'il ne lui rapporte.

Nous aimerions avoir plus d'information sur son fonctionnement, à savoir :

- *Quel est le coût du raccordement pour un propriétaire ?*
- *Quel est le nombre de raccordement ?*
- *Quel est le prix du kWh ?*
- *Outre les obligations indiquées dans l'article 25 du RCU de la commune, des mesures sont-elles prises pour encourager les propriétaire à s'y raccorder ?*
- *Quel est le partenaire de la commune pour ce CAD ? Est-ce bien le Groupe E ?*
- *D'éventuelles perspectives de développement du réseau sont-elles envisagées ?*

Pour terminer est-il vraiment pertinent pour la commune, financièrement parlant, d'exploiter en partie elle-même ce CAD ?

Ne serait-il éventuellement pas plus intéressant de revendre ces parts à son partenaire et simplement lui acheter l'énergie nécessaire au fonctionnement et de ses bâtiment ? »

Le Conseil communal prend note de la question, une réponse sera donnée pour la prochaine séance plénière.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 22h05.

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
2-3 décembre 2024

Procès-verbal de la séance de relevé du 3 décembre 2024

Présidence :	Philippe Savoy
Conseil général :	48 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusés :	Gilles Barras et Ernest Schönnenweid
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 14 novembre 2024 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2024 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 25, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

4. Budget 2025 de la Commune de Gibloux
 - 4.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*
 - 4.2.3 *Modernisation des éclairages des terrains de sport*
 - 4.2.4 *Achats de véhicules édilitaires*
 - 4.2.5 *Rueyres-st-Laurent – remplacement de conduite d'eau et réfection de canalisation d'eaux claires à la Route de Villarlod, secteur du haut*
 - 4.2.6 *Etude de concept d'amélioration des déchetteries et services*
 - 4.2.7 *Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz – travaux de revitalisation des ruisseaux de Pra-Gady et de la Longivue de Prouvin, crédit complémentaire*
 - 4.2.8 *Réfection des chemins de dessertes forestières*
 - 4.3 *Budget des investissements – octroi de délégations de compétence pour l'acquisition d'immeubles*

- 4.3.1 *Demande d'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir l'immeuble sis Route de Fribourg 9 à Farvagny-le-Grand*
- 4.3.2 *Demande d'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir une surface ZIG d'environ 1'180 m2 détachée de l'article RF 62 à Corpataux*
- 5. Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value
- 6. Postulat de Sophie Tritten – chantier école de Rossens
- 7. Informations et communications du Conseil communal
- 8. Informations et communications du Bureau
- 9. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

Avant de reprendre les débats au point 4.2.3, le président précise au nom de la commission de la culture que la demande de renvoi déposée hier au point 4.2.2 engageait uniquement les conseillers généraux membres de ladite commission.

4. **Budget 2025 de la Commune de Gubloux**

4.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*

4.2.3 *Modernisation des éclairages des terrains de sport*

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Le message relatif à cet objet contient toutes les informations nécessaires.

Une précision concernant le terrain de football de Corpataux : à plusieurs reprises, il a été évoqué la possibilité de le supprimer. Toutefois, au vu de l'avancée du projet pour les futures installations des terrains de football, notamment le terrain synthétique, le Conseil communal a décidé de maintenir le terrain de football de Corpataux. Par la suite, si nécessaire, il sera possible de récupérer le matériel installé pour le réutiliser ailleurs. Si le terrain de football de Corpataux devait finalement être supprimé, l'investissement ne serait ainsi pas perdu.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« Le crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 270'000.- permettra d'équiper les terrains Farvagny, Villarsel-le-Gubloux et Corpataux d'un nouvel éclairage. La Loterie romande versera une subvention de CHF 60'000.-.

La commission financière préavise favorablement ce crédit. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour la modernisation des éclairages des terrains de sport ?

Avec 45 oui et 3 non, le crédit d'engagement de CHF 270'000.- est accepté.

4.2.4 *Achats de véhicules éditaires*

Présentation du dossier par Yves Rumo

Le véhicule Kangoo du service technique est vraiment en fin de vie et ne fonctionne plus qu'au strict minimum. Le type précis de véhicule n'a pas encore été sélectionné, plusieurs offres sont en cours d'examen. L'information concernant le véhicule acheté sera communiquée au législatif lors de la prochaine séance.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Le crédit de CHF 185'000.- vise à acquérir un tracteur et un véhicule SUV. La vente du tracteur actuel rapportera CHF 15'000.-.

La commission financière préavise favorablement ce crédit. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 185'000.- pour les achats de véhicules éditaires ?

Le crédit d'engagement de CHF 185'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.5 Rueyres-st-Laurent – remplacement de conduite d'eau et réfection de canalisation d'eaux claires à la Route de Villarod, secteur du haut

Présentation du dossier par Roger Berset

Étant absent lors de la séance d'octobre 2024, il tient à adresser ses remerciements au législatif pour avoir accepté les points relatifs à son dicastère.

Le message concernant cet objet contient toutes les informations nécessaires.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Les travaux se montent à CHF 220'000.- financés par la réserve de maintien de la valeur, ou à défaut, l'emprunt. L'investissement sera réparti sur deux chapitres, les eaux claires et l'eau potable et le revêtement ne sera pas touché.

La commission préavise favorablement ce crédit. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour le remplacement de conduite d'eau et réfection de canalisation d'eaux claires à la Route de Villarod, secteur du haut ?

Le crédit d'engagement de CHF 220'000.- est accepté à l'unanimité.

4.2.6 Etude de concept d'amélioration des déchetteries et services

Présentation du dossier par Yves Rumo

Afin de pouvoir soumettre deux variantes au législatif concernant les déchetteries, à savoir : une variante maintenant les trois déchetteries avec leurs mises aux normes, et une variante avec une déchetterie unique, il est nécessaire de réaliser une étude par un bureau d'ingénieurs. Cette étude permettra d'établir des comparaisons détaillées et d'orienter la prise de décision vers la solution la plus appropriée pour l'avenir.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Le crédit d'étude a pour but d'avoir un plan global sur les déchetteries visant à déterminer si les trois sites doivent être adaptés ou si tout doit être rassemblé sur un seul site. Nécessitant des connaissances particulières, cette étude ne peut être confiée au service technique.

La commission financière préavise favorablement le crédit de CHF 50'000.- financé par les fonds propres, à défaut par l'emprunt. »

Discussion :

Laurent Schwaller représentant une majorité du cercle de Rossens

« La majorité du groupe de Rossens propose que cette étude soit menée par notre service technique et non externalisée. Cela repose sur deux arguments :

1. Qui mieux que notre propre service technique connaît les particularités de notre fonctionnement, ainsi que nos besoins spécifiques ? Leur expertise interne est un atout majeur pour garantir une étude réaliste et parfaitement adaptée à notre situation.
2. Lors de la présentation du projet de fusion, l'un des arguments avancés était justement de réduire le nombre d'études confiées à des prestataires externes. Cette approche favorise non seulement des économies financières, mais également une meilleure maîtrise des projets par nos équipes internes.

En confiant cette mission à notre service technique, nous assurons un processus d'amélioration aligné sur nos priorités et renforçons notre autonomie dans la gestion des projets. »

Yves Rumo

Une réflexion a été menée avec le service technique, et un chef de projet accompagnera le bureau d'ingénieurs dans cette démarche. Cependant, étant donné que le service technique n'est pas équipé pour gérer les normes et établir les plans nécessaires, il est essentiel de faire appel à une expertise externe. Cela permettra d'établir les deux variantes de manière précise et objective, afin de prendre la meilleure décision pour l'avenir.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 50'000.- pour le concept d'amélioration des déchetteries et services ?

Avec 38 oui, 10 non et 2 abstention, le crédit d'étude de CHF 50'000.- est accepté.

4.2.7 Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz – travaux de revitalisation des ruisseaux de Pra-Gady et de la Longivue de Prouvin, crédit complémentaire

Présentation du dossier par Dominique Ayer

Le dossier est à nouveau discuté ce soir, car le projet de curage et de remise en état des cours d'eau de la Longivue de Prouvin et de Pra-Grady a évolué vers un projet de revitalisation.

Ces travaux, plus aboutis, permettront à ces cours d'eau de se développer dans un milieu proche de leur état naturel, tout en préservant leurs différentes fonctions ainsi que la biodiversité.

Il est confirmé également que, pour le ruisseau de la Longivue de Prouvin, qui se situe en partie en zone de protection des eaux S1 et S2, toutes les mesures nécessaires sont prises pour respecter les règles en vigueur concernant la protection des eaux et l'exploitation agricole.

Le crédit complémentaire demandé s'élève à CHF 185'000.-, pour un total de dépenses de CHF 295'000.-.

Il est important de noter que le taux de subventionnement est très favorable, atteignant 70%, ce qui ramène le solde à la charge de la commune à CHF 23'500.-.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Le crédit d'ouvrage vise à mettre à ciel ouvert une partie du cours d'eau. Une subvention cantonale de CHF 206'500.- est attendue, de sorte que sur le crédit de CHF 232'000.-, il devrait rester à la charge de la commune CHF 23'500.-.

La commission préavise favorablement ce crédit. »

Discussion :

Jacques Frioud, Rossens, à titre personnel

En mars 2023, le législatif a déjà voté sur ce projet. Dans son intervention à l'époque, il avait souligné que, vu les travaux à entreprendre, le projet passerait très probablement par une revitalisation. Aujourd'hui, avec un service technique qui fonctionne bien et de nombreux projets passant par un bureau d'ingénieurs, il serait souhaitable que les dossiers soient directement en ordre et prêts à être soumis au canton sans difficultés. Il regrette que pour ce projet, ainsi que pour d'autres, cela donne l'impression qu'ils ne sont pas suffisamment ficelés et prêts.

Le Conseil communal prend note de la remarque.

Décision :

Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 232'000.- pour les travaux de revitalisation des ruisseaux de Pra Gady et de la Longivue de Prouvin à Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz ?

Avec 45 oui et 3 abstentions, le crédit d'engagement complémentaire de CHF 232'000.- est accepté.

4.2.8 Réfection des chemins de dessertes forestières

Présentation du dossier par Dominique Ayer

Ce crédit cadre, qui sera déployé de 2025 à 2029 dans différents secteurs forestiers, est proposé sur la base d'un rapport de situation établi par notre garde forestier, Gaëtan Kolly. Le projet a été présenté et préalablement discuté avec le service des forêts et de la nature afin d'en évaluer la pertinence.

Le dossier contient pour chaque tronçon un descriptif détaillé ainsi que des images illustrant la nécessité d'intervenir durant la période 2025-2029.

Les travaux seront réalisés conformément à la directive d'infrastructure forestière n° 1305.1, qui précise que les routes forestières sont des installations de transport aménagées artificiellement et stabilisées. Ces routes servent principalement à la gestion des forêts et sont, pour la plupart, interdites à la circulation.

Pour la tranche 2025, il est prévu la remise en état de la route goudronnée sur une longueur d'environ 400 mètres, qui dessert les secteurs de Joux de Villarod et Joux de Rueyres. Il s'agit de la route de liaison unique, à forte déclivité, indispensable au service forestier pour l'évacuation des bois par camion produits dans ces secteurs.

Dans ce projet global, il n'y a pas d'objectifs de changement d'utilisation ou d'affectation, ce qui signifie que les travaux se limiteront à la remise en état des tronçons existants, sans modification du type de couches.

Le coût total de l'opération sur cinq ans est estimé à CHF 426'000.-, dont des subventions cantonales à hauteur de CHF 240'000.-, ce qui ramène la charge nette pour la commune à CHF 186'000.-.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Le crédit se monte à CHF 426'000.- et bénéficiera des subventions fédérales et cantonales pour un montant de CHF 240'000.-. Le regroupement des travaux permet d'obtenir une subvention plus conséquente.

Avec cette remarque, la commission financière préavise favorablement ce crédit. »

Discussion :

Marianne Pittet, au nom d'Ernest Schönenweid, excusé ce soir, représentant le cercle de le Glèbe

« Au nom du groupe du Glèbe, je désire exprimer nos interrogations quant au projet d'investissement cité. En effet, ayant été personnellement sur les tronçons en question, l'état de ces routes forestières est bon, voire meilleur que certaines routes communales utilisées par nos contribuables quotidiennement.

Certes, des subventions fédérales et cantonales sont envisagées pour ces travaux mais il restera malgré tout un montant d'environ CHF 186'000.- à charge de notre commune.

Pour prendre en exemple le tronçon le plus onéreux, celui de Villarlod, la route est interdite à la circulation hormis le service forestier et agricole et est donc, par principe, modestement utilisé en comparaison à une route communale. La réfection de ce tronçon de 430 mètres couterait la bagatelle de CHF 150'000.- hors subventions, soit CHF 350.- le mètre.

De plus, il m'est apparu que pour ce même tronçon, un montant de CHF 150'000.. est inscrit dans la présentation du crédit alors que dans le plan détaillé, l'estimation du coût est estimée à CHF 130'000.-.

Quelle est cette différence de CHF 20'000.- ?

En définitive, quelle est la plus-value, la nécessité et l'urgence à refaire le revêtement de ces tronçons en bon état et relativement peu utilisés ?

Peut-être que la réfection d'autres routes communales vétustes, voire la réalisation d'autres projets communaux, au service de l'ensemble des contribuables, mériteraient en priorité ce montant de CHF 186'000.-. »

Dominique Ayer

Le projet a été réalisé sur la base d'un rapport établi par notre collaborateur, documenté avec des photos. La route de la Joux de Villarlod est stratégique pour le service forestier, car elle est la seule voie d'accès permettant l'exploitation des bois situés au-dessus. En raison de sa forte déclivité, il est important que cette route soit maintenue en bon état, car seuls des camions peuvent évacuer le bois. Sans une route en bon état, l'exploitation forestière deviendrait impossible.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 426'000.- pour la réfection des chemins de dessertes forestières ?

Avec 33 oui, 12 non et 3 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 426'000.- est accepté.

4.3 Budget des investissements – octroi de délégation de compétence pour l'acquisition d'immeubles

4.3.1 Demande d'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir l'immeuble sis Route de Fribourg 9 à Farvagny-le-Grand

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Au sein du Conseil communal, une commission économique appelée ComEco est chargée de traiter au premier niveau les dossiers économiques. C'est à cette commission que sont confiés les dossiers relatifs l'achat ou à l'acquisition d'immeubles.

Le message adressé présente toute la transparence nécessaire et fournit les détails requis.

Outre les arguments développés dans le message, cette proposition d'achat s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de saisir toute opportunité, notamment l'acquisition d'un immeuble bien situé au centre du village pour y installer des services communaux et/ou des activités communales.

En l'occurrence, la situation de l'immeuble et les besoins en locaux de l'administration communale parlent d'eux même. Le Conseil communal vous invite à saisir cette opportunité, offerte par le propriétaire, en donnant dans un premier temps la priorité à la commune pour l'acquisition de cet immeuble.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« L'acquisition est une opportunité pour permettre à l'administration de s'étendre au centre de Farvagny sans déménager la crèche. Le coût total de la transaction se monte à CHF 850'000.-.

La transformation complète est évaluée à CHF 1'560'000.-.

La commission financière préavise favorablement la délégation de compétence pour l'achat d'un montant de CHF 850'000.-. »

Discussion :

Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe de Vuisternens conçoit tout à fait qu'il y ait des opportunités à ne pas laisser passer. Un bâtiment situé au milieu d'un de nos villages, et de plus situé juste à côté de l'administration communale fait partie de ces occasions.

Parmi les arguments développés dans le message, nous pouvons lire à la page 3 sous « Incidences quant à l'achat du bâtiment » que la seule solution alternative à l'achat de ce bâtiment serait le déplacement de la crèche dans le bâtiment de l'école de Vuisternens, qu'une étude de faisabilité est en cours d'analyse, et, un peu plus bas, que l'achat du bâtiment de la route de Fribourg à Farvagny permettrait éviter une dépense de CHF 1'900'000.-.

Cet argument nous paraît un peu facile et trompeur, car l'achat de ce bâtiment ne nous fera rien économiser du tout, puisqu'en plus de son achat, les estimations pour sa transformation pourraient atteindre plus d'un million cinq cent mille francs. Que ce bâtiment soit une opportunité, que cet achat permette de ne pas déplacer la Marelle, nous en convenons, mais soyons bien conscients des dépenses que cela va entraîner, y compris des surprises financières qui accompagnent ma foi bien souvent la rénovation des anciennes bâtisses.

Puisque le message cite l'avenir du bâtiment de l'école de Vuisternens, nous souhaitons pouvoir prendre connaissance de l'étude de faisabilité, il est écrit qu'elle est en cours d'analyse, elle doit donc exister. Le Conseil général pourrait ainsi mieux apprécier ce qui est compris dans le montant CHF 1'900'000.- au regard des dépenses que ce nouvel achat entraînerait.

Nous invitons les membres du Conseil général à être cohérents dans leurs décisions et de se rappeler que :

- Se donner les moyens d'acquérir une bâtisse vétuste mais bien située peut être considéré comme un devoir pour la commune, une telle occasion ne se représentant que très rarement.*
- Mais conserver et entretenir les bâtiments dont la commune est propriétaire est un devoir prioritaire vis-à-vis de notre population, que ce soit dans un futur proche ou plus lointain. »*

Julien Gremaud

Au plan financier, le réaménagement de la future ancienne école de Vuisternens-en-Ogoz est toujours prévu. Ce bâtiment servira, dans le futur, à l'accueil de diverses activités locales du village ou d'activités au niveau de la commune.

L'étude de faisabilité est actuellement en cours d'analyse au niveau du service technique. Un rapport détaillant les résultats de cette étude sera ultérieurement publié.

Catherine Balmer

Etant donné que l'étude de faisabilité est mentionnée explicitement dans le message, il est demandé de clarifier ce que comprend ce montant de CHF 1'900'000.-. La question se pose quant à l'origine de ce montant, car l'information actuelle semble insuffisante.

De plus, il convient de souligner que "analyser une étude de faisabilité" et "envisager une étude de faisabilité" sont deux actions bien distinctes. Il est demandé que les messages reflètent la réalité.

Julien Gremaud

L'étude de faisabilité est en cours d'analyse, elle n'est pas en cours de réalisation. Les architectes l'ont transmise au Conseil communal, et le service technique doit maintenant procéder à son analyse pour être ensuite validée par le Conseil communal.

Un rapport détaillant les résultats de cette analyse sera établi et publié. Dans le courant de l'année prochaine, ce rapport, accompagné de l'étude de faisabilité concernant les structures de garde, sera transmis.

Quant au montant de CHF 1'900'000.-, il a été estimé par les architectes pour réorganiser le bâtiment en vue de l'aménagement en crèche.

Catherine Balmer

Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz conçoit qu'il y ait des opportunités à ne pas laisser passer mais rend attentif les frais impliqués à l'achat d'un bâtiment vétuste. Il demande que le législatif en tienne compte au moment de prendre sa décision.

Julien Gremaud

Une analyse a été réalisée par un autre architecte afin d'évaluer les montants envisagés pour la

rénovation de ce bâtiment. Le Conseil communal a essayé d'être aussi transparent que possible. Cependant, l'étude de faisabilité est parvenue trop tard pour être prise en compte de manière définitive pour l'achat de ce bien.

Il convient de noter que le calendrier de vente concerne non seulement le Conseil communal, mais également le vendeur.

Jacques Crausaz

Effectivement, il peut y avoir des différences de calendrier. Le Conseil communal fait face à une opportunité, alors que le propriétaire a fixé un calendrier souhaité pour la vente de son bâtiment. Les scénarios envisagés pour l'exploitation de ce bâtiment ont été mentionnés dans le message, mais étant encore à l'étude, il n'est pas possible de les figer comme des arguments définitifs pour justifier cet achat. L'argument principal de cet achat réside dans le fait que le propriétaire a accordé au Conseil communal un délai, qui expire en mars 2025, pour prendre sa décision.

Décision :

Acceptez-vous d'octroyer une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir l'immeuble sis Route de Fribourg 9 à Farvagny-le-Grand pour un montant de CHF 850'000.- ?

Avec 47 oui et 1 non, l'octroi d'une délégation de compétence pour un montant de CHF 850'000.- est acceptée.

4.3.2 *Demande d'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir une surface ZIG d'environ 1'180 m2 détachée de l'article RF 62 à Corpataux*

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Il adresse ses remerciements pour l'approbation de l'objet précédent, le Conseil communal s'engage à en faire bon usage.

La ZIG à Corpataux représente également une opportunité, et les arguments pour acquérir cette surface sont présentés dans le message avec la plus grande transparence.

En plus des raisons déjà mentionnées, cette proposition d'achat répond à la volonté du Conseil communal de veiller à ce que les villages de la commune demeurent des endroits où il fait bon vivre. Dans cette optique, le Conseil communal reste attentif au développement des centres des villages et analyse toutes les possibilités d'acquérir les terrains encore disponibles.

Il invite le Conseil général à soutenir cette proposition.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kräyenbühl, président

« L'achat de ce terrain par la commune, sachant que le prix est de CHF 200.-/m2, représente une opportunité compte tenu du prix. Les usages possibles ne sont pas encore définitifs et la fiche ne fait état que d'idées à ce stade.

La commission financière préavise favorablement le crédit de CHF 250'000.- tenant compte des frais liés à la transaction et financé par les fonds propres à défaut par l'emprunt. »

Discussion :

Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Le cercle de Vuisternens soutient cet achat. Il considère qu'il s'agit là d'une opportunité à ne pas laisser passer.

Décision :

Acceptez-vous d'octroyer une délégation de compétence au Conseil communal pour acquérir une surface ZIG d'environ 1'180 m2 détachée de l'article RF 62 à Corpataux pour un montant de CHF 250'000.- ?

L'octroi d'une délégation de compétence pour un montant de CHF 250'000.- est acceptée à l'unanimité.

Vote global sur la totalité des investissements :

Acceptez-vous la totalité du budget des investissements tels que validés ?

La totalité du budget des investissements est acceptée à l'unanimité.

5. Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Il est quelque peu inhabituel de proposer un règlement destiné à prélever une taxe qui génère peu de revenus, sans conséquence pour les personnes concernées.

Depuis sa version du 1^{er} janvier 2018, la loi sur l'aménagement du territoire prévoit, à son article 113, le prélèvement d'une taxe de 20% sur la plus-value réalisée par le propriétaire d'un bien

bénéficiant d'une mesure d'aménagement telle que la mise en zone, un changement d'affectation, l'augmentation du droit de construire ou encore l'IBUS.

Toutes les mesures d'aménagement intervenant après le 1^{er} janvier 2018 sont soumises à cette taxe. Celle-ci est calculée, facturée et encaissée par le service cantonal des contributions. Le règlement proposé permet à la commune de bénéficier d'un quart de cette taxe, à savoir 5% de la plus-value.

L'existence d'un règlement communal n'affecte en rien l'assujetti à la taxe, qui paiera toujours 20% de la plus-value, la totalité restant au canton en cas d'absence de règlement communal.

Cela-dit, les revenus de cette taxe sont gérés selon les règles de financements spéciaux, en application des nouvelles dispositions des finances communales, sur le modèle des taxes pour l'eau potable et les eaux usées. Ces revenus sont strictement affectés selon les dispositions du règlement communal. En termes de gestion des produits de ces taxes, un compte spécial sera créé au bilan, appelé avant réserve ou capital, destiné exclusivement à ce qui est indiqué à l'article 3 du règlement communal.

Il invite le Conseil général à approuver ce règlement.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La plus-value découle d'une mesure d'aménagement du territoire et va financer, selon le règlement proposé des mesures d'aménagement aussi et des projets d'intérêt communal. Le versement de la plus-value à la commune implique qu'un règlement soit établi, à défaut, elle revient au canton. La commune encaissera un quart du montant du prélèvement cantonal et figurera dans un financement spécial, dans les comptes communaux.

Avec ces remarques, la commission financière formule un préavis positif pour le règlement. »

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value tel que présenté ?

Le règlement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

6. Postulat de Sophie Tritten – chantier école de Rossens

« Les dépassements de coûts et les mauvaises surprises sont courants dans les grands chantiers de ce canton, ce qui semble presque en être la marque de fabrique. Cependant, pour notre jeune commune, l'agrandissement de l'école de Rossens représente une première expérience au goût amer. La perfection n'étant pas de ce monde, il est nécessaire d'accepter certains impondérables comme faisant partie des risques inhérents à la construction, malgré les normes SIA qui encadrent ce domaine.

Cela dit, les processus dépendant avant tout des individus, il est essentiel de viser une amélioration continue. Chercher à s'améliorer est extrêmement positif, surtout lorsqu'il s'agit de la gestion des fonds publics.

Le chantier de l'école de Rossens a été marqué par des erreurs graves de l'ingénieur en charge, comme l'a souligné M. Schafer lors de la séance du Conseil général du 6 décembre 2022. Afin de tirer les leçons de cette expérience et d'améliorer nos pratiques, je souhaiterais qu'un rapport soit établi et que les éléments suivants soient portés à la connaissance du Conseil général :

1. **Erreur de calcul des métrages :** Le devis d'agrandissement contenait des erreurs de calcul des métrages. Aurait-il été possible de détecter cette erreur avant l'adjudication des travaux ?
2. **Procédure de vérification des devis :** Existe-t-il une procédure de vérification des devis ? Si oui, comment peut-elle être améliorée ?
3. **Sélection des prestataires :** Comment sont choisis les prestataires, tels que les ingénieurs et les architectes en charge du suivi de chantier ?
4. **Mesures correctives du Service technique :** Quelles mesures le Service technique a-t-il prises pour pallier les manquements des prestataires avec lesquels il travaille ?
5. **Mission de la commission de bâtisse :** La commission de bâtisse reçoit-elle une lettre de mission pour le suivi des chantiers ?
6. **Responsabilité et dédommagements :** Quelles démarches ont été entreprises pour rechercher les responsabilités et obtenir d'éventuels dédommagements ? »

Le Bureau a préavisé de recevoir le postulat.

Sophie Tritten

Elle n'a pas d'autres choses à ajouter, si ce n'est sa surprise lorsque le crédit complémentaire pour l'école de Rossens a été soumis au Conseil général. Elle n'a aucun doute que cela a permis au service technique de proposer des améliorations. Ce sont ces améliorations qu'elle souhaite voir précisées et remercie le Conseil général de soutenir ce postulat.

Julien Gremaud

Il s'agit d'un sujet qui a été largement discuté devant le législatif. Le Conseil communal serait revenu, postulat ou non, avec toute une série de réponse à ces questions.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le postulat tel que présenté ?

Avec 35 oui, 10 non et 3 abstentions, le postulat est accepté et est transmis au Conseil communal qui a un délai au 3 décembre 2025 pour y donner une réponse.

7. Informations et communications du Conseil communal

L'entreprise S. Roubaty SA, filiale du Groupe E, rachetée en 2021, va devoir fermer ses portes ce qui a surpris et déçu le Conseil communal. Il a réagi auprès de la direction pour savoir quel serait l'avenir des locaux de l'entreprise, et si toutes les démarches avaient été entreprises pour tenter de trouver une solution afin de maintenir cette entreprise florissante de notre commune, de préserver les emplois restants et de conserver cette activité.

Le Conseil communal a reçu une réponse à ces questions, qui sera traitée lors de sa séance du 9 décembre 2024.

8. Informations et communications du Bureau

- Réponses aux questions

Étant donné le laps de temps très court entre les deux séances du Conseil général, les réponses aux questions ouvertes qui ont été formulées à la fin octobre n'ont pas pu être traitées. Les réponses seront données début janvier par e-mail et seront intégrées à l'ordre du jour de la séance d'avril pour validation formelle.

Il est rappelé :

- l'invitation du Conseil communal pour la réception en l'honneur de Françoise Savoy, Présidente du Grand Conseil fribourgeois 2025 qui aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 dès 17h00 devant le bâtiment de la Tuffière à Corpataux ;
- la prochaine séance du Conseil général fixée au mercredi 2 avril 2025.

9. Divers

- Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Concernant la réfection d'une canalisation d'eau à Rueyres-st-Laurent, présentée ce soir, il informe qu'en face de la sortie de la route de la déchetterie se trouve une fontaine à fort débit, qui ne tarit pas même en cas de sécheresse. Il est demandé au Conseil communal d'approfondir la réflexion pour envisager une utilisation de cette source d'eau au niveau de l'approvisionnement en eau communale pour la commune.

Roger Berset

Cette fontaine fait l'objet d'une analyse par le service technique dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources qui fait partie des projets en cours.

Approuvé, le 2 avril 2025

La secrétaire
Nadia Galley



Le président
Philippe Savoy